

Levée de bouclier DES LOGOPÈDES CONTRE L'INAMI

▶ En cause, des baisses de remboursements de leurs séances de rééducation

▶ Dans le cadre des restrictions budgétaires, l'UPLF (Union Professionnelle des Logopèdes Francophones) a signé, le 7 mars dernier, une convention avec l'Inami. Cet accord a été envoyé aux logopèdes indépendantes il y a deux jours. Depuis, les professionnelles s'indignent.

En cause : les modifications apportées dans le nouvel accord. Gel des honoraires pour les prises en charge en école, ce qui pousse "les parents à présenter leur enfant en cabinet de rééducation dans un surcroît de fatigue après les heures scolaires. Il s'y lit surtout le risque de voir totalement supprimées les prestations logopédiques en école", peut-on lire dans une pétition signée par plus de 5.000 professionnels, patients et parents.

Autre problème soulevé par les orthophonistes belges (orthophoniste étant la désignation française), la diminution parfois drastique du nombre de séances remboursées dans le cadre de rééducation de certaines pathologies. Notons, par exemple, qu'une personne qui a subi une ablation du larynx, et donc des cordes vocales, avait droit à 480 séances remboursées pour réapprendre à communiquer. Désormais, 90

séances devront suffire.

UNE SÉANCE, c'est une demi-heure de rééducation. Certaines pathologies nécessitent des années afin d'engendrer des résultats. Ainsi, les problèmes de déglutition, présents chez les personnes âgées atteintes d'Alzheimer ou ayant eu un AVC, voient la rééducation passer de 480 demi-heures à 65.

Au départ, l'UPLF et son pendant flamand ont demandé à l'Inami une renégociation de la convention, afin d'intégrer de nouvelles pathologies dues au vieillissement des populations, une aide pour un programme de gestion...

Mais la nouvelle convention (négociée en enveloppe fermée) a eu des effets inverses aux demandes. À présent, les logopèdes du pays doivent se déconventionner, pour espérer pousser une renégociation. À l'heure actuelle, 93 % des logopèdes sont conventionnées. Pour changer la donne, 41 % doivent quitter cette convention. Problème : toutes les logopèdes françaises, diplômées en Belgique, récupèrent un numéro Inami, mais une partie d'entre elles quittent la Belgique pour exercer en France, où les remboursements et les honoraires sont plus élevés. Ainsi, une certaine proportion ne se désaffiliera pas de cette convention.

Dur donc d'atteindre les fameux 40 % pour se rasseoir autour de la table des négociations.

J. C.

**À l'heure actuelle,
93 % des logopèdes
sont conventionnées**

XRESSO

Pascale Doucet

Logopède
– Formatrice

"On n'a pas de baguette magique pour soigner les gens"

1 Quelle est la cause de cette nouvelle convention ?

"À l'origine, l'Union professionnelle demandait de revoir les tarifs et certaines adaptations pour que les logopèdes aient accès aux mêmes aides que leur collègue kiné. L'Inami a dit qu'à cause des logopèdes en école, on avait une augmentation de 80 % de dyslexie, et a soupçonné les logopèdes de faire du soutien scolaire plutôt que de la rééducation."

2 Et avec quelles répercussions ?

"Comme c'est une enveloppe fermée, l'argent gagné d'un côté devait forcément être pris ailleurs. L'Inami a donc décidé de couper dans les remboursements de certaines prises en charge."

3 Ce n'est pas possible d'effectuer du bon travail dans ces conditions ?

"Disons que cela va créer une santé à deux vitesses. Ceux qui ont les moyens de payer pour leurs traitements et ceux qui ne pourront être soignés. Quand le cerveau est atteint, ça prend du temps pour revalider. C'est inadmissible, on n'a pas de baguette magique pour soigner les gens. Il faut du temps et du travail."

Interview > J. C.